

FORMATIONS 2020-2021



arts vivants
& départements

MISE EN APPLICATION DU REFERENTIEL QUALIOPi ET PROCESSUS QUALITE DE LA FORMATION APPROFONDISSEMENT

> Dates et lieux : 4, 9 et 18 mars 2021, en ligne (Zoom).

OBJECTIFS

- Affiner la compréhension et l'appropriation du Référentiel National Qualité : critères, indicateurs, éléments de preuves,
- Renforcer la préparation de son organisme dans la mise en place d'un processus qualité, des méthodes et des outils répondant à la conformité du référentiel,
- Adapter le processus qualité de son organisme de formation, en améliorer les procédures et finaliser les plans d'action correctifs nécessaires,
- Ajuster les éléments de preuves identifiés ou constitués en prévision de l'audit, dans une démarche d'amélioration permanente.

PROGRAMME

En amont : exploration documentaire et positionnement (asynchrone)

- Lecture et prise de connaissance de la documentation fournie
- Réalisation d'un test de positionnement en ligne

Séquence 1 : 9h - 12h Appropriation du processus qualité & critères 1 à 3

Séquence d'ouverture :

- Rappel des objectifs et du déroulement de la formation
- Tour de vignette et recueil des attentes
- Diagnostic sur l'état d'avancement du processus qualité dans l'entreprise (restitution collective du questionnaire de positionnement)

Processus qualité et audit :

Rappel des enjeux du référentiel National Qualité : critères, indicateurs, éléments de preuve, processus d'audit et processus permanent d'amélioration de la qualité

Étude de cas pratique - critères 1 à 3 :

- Conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus
- Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations
- Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre

Intersession : Mise en application des études de cas en interne de la première séquence.

Séquence 2 : 9h - 12h Point d'étape sur les critères 1 à 3 - critères 4 et 5

Séquence d'ouverture : tour de vignette sur l'état d'avancement du processus qualité au regard des critères 1 à 3

Étude de cas pratique - critères 4 et 5 :

- Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre
- Qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations

Intersession : Mise en application des études de cas en interne de la deuxième séquence.

Séquence 3 : 9h - 12h Point d'étape et critères 6 et 7 - bilan

Séquence d'ouverture : tour de vignette sur l'état d'avancement du processus qualité au regard des critères 4 et 5

Étude de cas pratique - critères 6 et 7 :

- Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel
- Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes

Séquence de fermeture

- Tour de vignette de fin de journée.
- Évaluation à chaud de la formation

PRÉREQUIS

Contribuer à l'une des étapes de mise en œuvre d'une offre de formation dans le domaine des pratiques artistiques : gouvernance et/ou direction d'un organisme et/ou gestion administrative et/ou suivi pédagogique et/ou encadrement et/ou formation.

FORMATEUR

Stéphane Grosclaude, Coordinateur de la Plate-forme interrégionale (PFI)

- Responsable de l'ingénierie de certification qualité, de certification des compétences et de formation,
- Coordinateur des formations et formateur pour la PFI,
- Conseil en ingénierie de certification et de formation.

Expertise de la formation :

- Certification qualité (ADOES – Maïeutika),
- Statut du formateur (Actulia),
- Réforme de la formation relative aux Lois de 2014 et de 2018 (CNEA, Synofdes, AFF, AFFREF, CNAM)

Expertise de formateur :

- Culture collaborative, outils de l'intelligence collective et du numérique (FAVD – Bureau des possibles),
- Design de service et intelligence collective (FAVD – Bureau des possibles),
- Formation : Administrateur du spectacle vivant – GRETA Arts appliqués.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La formation se déroule en plusieurs étapes à distance (synchrones et asynchrones) :

- En amont (asynchrone) pour une durée estimée de 2 heures
- En trois séquences à distance (synchrone) espacées d'une semaine au minimum
- En intersession (asynchrone) pour une durée estimée 5 heures

Les apports théoriques et méthodologiques seront entrecoupés de temps de débat et d'échange en « tour de vignettes » pour faciliter la dynamique de groupe, une participation active des stagiaires et les témoignages/retours d'expériences dans les territoires. Ils pourront ainsi plus aisément faire le lien avec leur pratique professionnelle, repérer les points sur lesquels ils pourront s'appuyer dans leur environnement professionnel à l'issue de la formation. Cette méthode contributive favorise la dynamique de groupe pendant la formation et ainsi un espace de veille et d'échanges de pratiques en aval de la formation qui sera animé par la PFI. Les stagiaires pourront contribuer à un espace partagé en ligne au cours de la formation, de manière à favoriser une analyse plus fine des problématiques, des attentes sur les différents aspects de la formation et des solutions envisageables, où ils puissent exposer et partager des problématiques/questions en matière d'éléments de preuves et de plans d'actions correctifs qu'ils souhaitent mettre en œuvre et soumettre au formateur.

Un espace partagé en ligne sera accessible en amont, au cours et durant 1 mois après la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC

Toutes nos formations s'adressent aux directeurs/trices et membres des équipes des organismes et conseils départementaux qui adhèrent à la Fédération Arts Vivants et Départements.

Elles sont également ouvertes à des participants extérieurs dans la limite des places disponibles.

TARIFS

Nos tarifs sont les mêmes pour toutes nos formations et varient en fonction de la durée de la formation.

Pour les formations d'1 jour (7 heures) :

- Adhérents FAVD : 200 € TTC pour l'inscription du 1er salarié/agent, puis 100 € TTC pour une inscription supplémentaire dans la limite de 2 salariés/agents par structure.
- Non-Adhérents FAVD : 350 € TTC par personne.

Pour les formations de 2 jours :

- Adhérents FAVD : 200 € TTC pour l'inscription du 1er salarié/agent, puis 100 € TTC pour une inscription supplémentaire dans la limite de 2 salariés/agents par structure.
- Non-Adhérents FAVD : 600 € TTC par personne.

EVALUATION

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec :

- Un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations,
- Des fiches individuelles d'évaluation,
- Un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs,
- Une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

La Fédération Arts Vivants et Départements est à l'écoute de toute demande spécifique en cas de situation de handicap, afin de faciliter votre participation à nos formations.

Fédération Arts Vivants et Départements

c/° La Halle Tropicisme Boite 44
121 rue Fontcouverte 34000 Montpellier

Renseignements et inscriptions : formation@arts-vivants-departements.fr

arts-vivants-departements.fr
facebook.com/FederationAVD
twitter.com/FederationAVD

